



Ville de  
**Fleury-  
Mérogis**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un novembre, à vingt heures trente cinq, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire.

**Date de convocation :**  
**15/11/2011**  
**Date d'affichage :**  
**15/11/2011**

**En exercice :** 29  
**Présents :** 18  
**Votants :** 22

**Présents :** David DERROUET, Aline CABEZA, Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Frédéric DUFOSSE, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Boualem BENAOUA, Jamila CHAKIR, Martine CHABOT, Jean-Eugène LOUZIENI, Boury DIOUF, Laurence LESPINARD, Gaëlle DIOUF, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE

**Excusés :** Alexandra LE FOLL, Kheira AOUAD, Célia LEGENTY pouvoir à Didier RAJOBSON, Didier RAYNEAU, Joseph JASMIN pouvoir à Aline CABEZA, Karine RANVIER pouvoir à David DERROUET, Marina RAMOS-SCHMITT, Michel HUMBERT, Martine GUYOT, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE

**Absent :** Kamel MEDNINI

**Secrétaire de séance :** Boualem BENAOUA

### **1 - Réforme de la fiscalité de l'urbanisme**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**INSTITUT** sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 4%.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Pour : 18 voix

Contre : 1 voix Hervé CORZANI

Abstentions : 3 voix Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE

### **2 - Cession de la parcelle AN 190p, Ciroliers**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession de la parcelle AN 190 p d'une contenance de 5 062 m<sup>2</sup> prise sur un total de 6 847 m<sup>2</sup> au profit de la société MAGIDAS et tout document afférent à cette vente.

**FIXE** le prix de cette cession à 76,50 € le m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** le Maire à déposer une déclaration préalable pour le détachement de la voirie (Maryse-Bastie) et du fossé (lot B : 1631 m<sup>2</sup>) et du rond-point (Edouard Aubert) (lot C : 154 m<sup>2</sup>) de la parcelle AN 190 en vue de la cession de la partie AN 190 p de 5 062 m<sup>2</sup>.

Pour : 18 voix

Contre : 4 voix : Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE

### **3 - Autorisation de déposer une déclaration préalable pour le remplacement des mâts du terrain d'entraînement Lacombe**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour le remplacement des mâts du terrain sportif d'entraînement LACOMBE.

### **4 - Constitution du jury de concours pour les travaux des espaces publics des Joncs Marins**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la constitution du jury de concours pour la désignation de la maîtrise d'œuvre des travaux des espaces publics des Joncs Marins et les candidats suivants :

Titulaires

- Dider RAJOBSON  
- Gaëlle DIOUF  
- Jean-Marc FRESIL  
- Martine CHABOT  
- Michel HUMBERT

Suppléants

- Boualem BENAOUA  
- Jean-Eugène LOUZIENI  
- Claude BOUTIN  
- Alexandra LE FOLL  
- Dominique VINCENT

### **5 - Présentation de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service avec la CAF pour accueil de loisirs sans hébergement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement entre la ville de FLEURY-MEROGIS et la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne pour les établissements d'accueils de loisirs sans hébergement

**DIT** que ces conventions fixent :

- les modalités de versement de la prestation de service,

- les pièces justificatives à transmettre à la CAF, les dates à respecter,
- les mesures de redressement et les sanctions financières en cas de non respect des dates,
- les modalités de contrôle.

**PRECISE** que ces conventions :

- annulent les conventions et avenants précédemment signés avec la CAF,
- sont signées pour une durée de 3 ans,
- ont pour date d'effet le 1er juillet 2011,
- seront à renouveler par demande expresse, trois mois avant la date d'expiration.

**DIT** que les recettes seront imputées sur le budget communal

#### **6 - Demande subvention à la CAF dans le cadre du REAPP**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**SOLLICITE** une subvention dans le cadre du dispositif REAPP pour l'action « J'aide mon enfant à réussir - Mise en place d'une coopérative de parents autour de l'aide aux devoirs » **AUTORISE** Le maire à signer les conventions afférentes convention Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents N° 26-2011 entre la ville de Fleury-Mérogis et la Caisse d'Allocations familiales, convention annuelle 2011 entre la ville de Fleury-Mérogis et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale Pôle Prévention

**DIT** que ces conventions fixent les modalités des versements des subventions.

**DIT** que les recettes sont imputées au budget du Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2011.

#### **7 - Convention de partenariat avec le Conseil Général relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention cadre triennale de partenariat relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion selon les modalités de l'option 1.

#### **8 - Demande d'affiliation volontaire de la ville de Corbeil au CIG**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu les dispositions de l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

**ACCEPTÉ** l'affiliation de la Caisse des écoles de Corbeil Essonnes au 1<sup>er</sup> janvier 2012

#### **9 - Budgets classes de découvertes**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** le renouvellement des classes de découverte pour 2012.

**AUTORISE** le Maire à signer toute convention qui pourrait intervenir

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2012 de la commune.

#### **10 - Demande de subvention en investissement pour la construction des accueils pré et post scolaires**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**SOLLICITE** la Caisse d'Allocations Familiales pour l'attribution d'une subvention d'investissement la plus élevée possible tant pour les travaux que pour le matériel et le mobilier

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à la subvention

**DIT** que les dépenses sont inscrites au budget communal

#### **11 - Création de 2 postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

POSTES	Date de création	Taux d'emploi
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2011	100%
Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	01/12/2011	100%

**DIT** que le niveau de rémunération et le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

**DIT** que le tableau d'emploi est modifié

EMPLOI	Ancien effectif Temps complet	Nouvel effectif Temps complet
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	44	46

**DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2011 de la ville.

#### **11 - Suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste d'attaché territorial à temps complet**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

<b>SUPPRIMER un poste</b>	<b>Date de suppression</b>	<b>Taux d'emploi</b>
rédacteur	01/12/2011	100%

<b>CREER un poste</b>	<b>Date de création</b>	<b>Taux d'emploi</b>
d'Attaché	01/12/2011	100%

**FIXE** la rémunération au plus à l'indice brut 703 du grade d'attaché territorial,

En fonction de son expérience et pourra être revalorisé en fonction de son ancienneté.

**DIT** que le régime indemnitaire appliqué est celui du grade d'attaché des agents fonctionnaires.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget 2011 de la ville.

Pour : 18 voix

Abstentions : 4 voix : Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Abdel YASSINE, Dominique VINCENT pouvoir à Abdel YASSINE

**12 - Avenant n°1 à la convention du contrat culturel**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du contrat culturel

**DIT** que cet avenant est conclu pour une année, adopte le rythme de la saison culturelle,

**DIT** que qu'il est consenti et accepté jusqu'au 31 août 2012 et qu'il entrera en vigueur à compter de la signature des parties.